2021-12-08

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de décembre tenue ce **mercredi 8e jour du mois de décembre 2021 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 novembre 2021, de la séance d'ajournement tenue le 10 novembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 24 novembre 2021 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**

   5.1 Ressources financières

   5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)

   5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de novembre 2021 (décision)

   5.1.3 Approbation des jetons de présence et des frais de déplacement – Période du 1er avril au 30 novembre 2021 pour les élus (décision)

   5.1.4 Approbation des jetons de présence et des frais de déplacement – Période du 1er juillet au 30 novembre 2021 pour les non-élus (décision)

   5.1.5 Approbation des frais de déplacement – Comité administratif – Règlement numéro 166-2019 – Période du 1er juillet au 30 novembre 2021 (décision)

   5.1.6 Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications (PG Solutions) pour l'année 2022 (décision)

   5.1.7 Octroi de contrat de surveillance 9-1-1, d'entretien Firmware et du parc informatique - Autorisation (décision)

5.1.8 Paiement de factures pour services professionnels rendus – Deveau Avocats – Autorisation (décision)

5.1.9 Contrat de services professionnels octroyé à la firme Buziness.ca – Autorisation budgétaire (décision)

5.1.10 Service d'ingénierie – Renouvellement des frais d'abonnement annuel au logiciel de comptabilité et de gestion de projets Nutcache – Ratification (décision)

5.1.11 Renouvellement du contrat d'assurance des municipalités – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Autorisation (recommandation)

5.1.12 Renouvellement du contrat d'entretien des commutateurs – SSP Télécom – Autorisation (décision)

5.1.13 Soumission pour la soirée reconnaissance des élus prévue le 13 janvier 2022 – Autorisation (décision)

5.1.14 Demande d'accès à l'espace administrateur – La Capitale – Autorisation (décision)

5.1.15 Changement des autorisations d'accès de la MRC de Papineau à ClicSéqur (Revenu Québec) – Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (décision)

5.1.16 Demande d'autorisation d'accès – Portail du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) – Autorisation (décision)

5.1.17 Changement des autorisations d'accès de la MRC de Papineau à la Société d'habitation du Québec (SHQ) (décision)

5.1.18 Autorisations d'accès de la MRC de Papineau à ClicSéqur (Revenu Québec) – Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint (décision)

5.1.19 Changement de signataires – Comptes de la MRC – Desjardins entreprises – Autorisation (décision)

5.1.20 Demande d'une carte de crédit pour le directeur général adjoint – Mouvement Desjardins – Autorisation (décision)

5.1.21 Adhésion annuelle à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Autorisation (décision)

5.1.22 Renouvellement du contrat « Diffusion des matrices graphiques 2022 » - Groupe Azimut – Autorisation (décision)

5.1.23 Retrait de la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest – Fibre optique (discussions)

5.1.24 Adhésion à l'Espace Muni – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Dépôt de la banque de temps des employés en date du 1er décembre 2021 (information)

5.2.2 Fin de la période d'essai de l'agente à la comptabilité – Autorisation (décision)

5.2.3 Fin de la période d'essai du coordonnateur à l'environnement (contractuel) – Autorisation (décision)

5.2.4 Inscription du coordonnateur en géomatique et informatique au colloque national sur la cybersécurité 2022 pour le secteur municipal – Autorisation (décision)

5.2.5 Inscription à une conférence sur la gestion optimale de l'urbanisation – Ratification (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Bilan sur les priorités 2021 du Comité administratif et identification des priorités 2022 (discussions)

6.1.2 Distribution des coordonnées des membres du Conseil (discussions)

6.1.3 Réglementation constituant le Comité administratif – Modification à la composition dudit comité (discussions)

6.1.4 Mise en place de pléniers dès le 1er janvier 2022 – Procédure et fonctionnement (discussions)

6.1.5 Proposition de politique sur le service à la clientèle de la MRC – Recommandation de la direction (recommandation)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Fonds d'urgence COVID-19 – Brasseurs de Montebello – Demande d'aide financière (décision)

6.3 Développement économique

6.3.1 Fonds affecté – Fonds Accès entreprise Québec – Services professionnels d'experts conseils (recommandation)

6.3.2 Programme Emploi Canada Été – Dépôt d'une demande d'aide financière (décision)

6.3.3 Achat d'une publicité dans le guide touristique de l'Outaouais de Tourisme Outaouais – Autorisation (décision)

6.3.4 Participation à la tournée d'Alex et MJ On the Go – Collaboration avec Tourisme Outaouais (décision)

6.3.5 Organisation d'un forum touristique le 23 mars 2022 au Fairmont Château Montebello – Autorisation (décision)

6.3.6 Achat d'une publicité dans la Presse Touristique – Autorisation (décision)

6.3.7 Élaboration d'une vidéo promotionnelle hivernale en Petite Nation (décision)

6.3.8 Achat d'une campagne numérique pour la promotion hivernale (décision)

6.3.9 Lancement de la saison touristique hivernale – Ratification des dépenses (décision)

6.3.10 Formation Facebook pour les municipalités et les entreprises - Collaboration avec la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) (décision)

6.3.11 Fonds région et ruralité (FRR), volet 3 – Signature et innovation des MRC – Modification du budget (recommandation)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Demande de bonification au processus d'actualisation du programme de délégation de gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) lancé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (recommandation)

6.4.2 Octroi du contrat – Création d'un comité, d'une politique et d'un plan d'action en développement durable (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 Entente relative à la fourniture de moniteurs pompiers dans le cadre de la formation au programme Pompier 1 – Municipalité de Notre-Dame-du-Laus – Autorisation (recommandation)

6.5.2 Mise à jour du règlement en matière de prévention incendie de la MRC de Papineau – Demande d'accompagnement des aviseurs légaux – Autorisation (décision)

6.6 Transport

7. <u>Correspondance</u>

8. <u>Diverses demandes d'appui</u>

8.1 Immigration de travailleurs de la Belgique au Québec – Appui à la Municipalité de Namur (recommandation)

8.2 Impacts du projet de Loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions – Appui à la Table des MRC de l'Estrie (recommandation)

9. <u>Calendrier des rencontres</u>

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres de décembre 2021 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 15 décembre 2021 (information)

10. <u>Sujets divers</u>

11. <u>Période de questions et propos des membres</u>

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2021-12-370

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2021-12-371

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 3 NOVEMBRE 2021, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 10 NOVEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 24 NOVEMBRE 2021

CA-2021-12-372

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 novembre 2021, de la séance ajournée tenue le 10 novembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 24 novembre 2021, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 novembre 2021, de la séance ajournée tenue le 10 novembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 24 novembre 2021 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2021-12-373

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 30 novembre 2021	717.37 $

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021

CA-2021-12-374

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
La liste des chèques et des prélèvements du mois novembre 2021 soit les numéros 23736 à 23768 totalisant un montant de 130 623.15 $, les prélèvements numéros 1959 à 2060 totalisant un montant de 229 700.26 $, ainsi que les salaires pour le mois de novembre 2021, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 6 novembre 2021	20 250.66 $
Salaires au 13 novembre 2021	19 518.62 $
Salaires au 20 novembre 2021	19 958.76 $
Salaires au 27 novembre 2021	22 498.50 $
Salaires des élus– novembre 2021	18 079.20 $
Total des salaires	**100 305.74 $**
Comptes fournisseurs (chèques)	130 623.15 $
Comptes fournisseurs (prélèvements)	229 700.26 $
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	**360 323.41 $**

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 APPROBATION DES JETONS DE PRÉSENCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 30 NOVEMBRE 2021 POUR LES ÉLUS

CA-2021-12-375

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1er avril au 30 novembre 2021, soit ratifié;

QUE :
Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1er avril au 30 novembre 2021, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.4 APPROBATION DES JETONS DE PRÉSENCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – PÉRIODE DU 1ER JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2021 POUR LES NON-ÉLUS

CA-2021-12-376

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport, pour la période du 1er juillet au 30 novembre 2021, soit ratifié;

QUE :
Le kilométrage effectué par les membres de comité et les représentants de la MRC pour assister à une réunion, durant la période 1er juillet au 30 novembre 2020, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément aux décisions antérieures;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.5 APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – COMITÉ ADMINISTRATIF – RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2019 – PÉRIODE DU 1ER JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2021

CA-2021-12-377

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les frais de déplacement des membres du Comité administratif pour assister aux séances respectives dudit Comité, en référence à la période du 1er juillet au 30 novembre 2021, soient remboursés tels que décrits au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 2 du règlement 166-2019.

Adoptée.

5.1.6 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (PG SOLUTIONS) POUR L'ANNÉE 2022

CA-2021-12-378

ATTENDU la proposition de la firme PG Solutions relative au contrat d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels d'exploitation de la MRC de Papineau, au montant de 6 402 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU la dépense associée à cette proposition est prévue au budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels d'exploitation avec la firme PG Solutions pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autorise la dépense associée audit contrat, au montant de 6 402 $, excluant les taxes applicables, laquelle sera payée en un seul versement;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 414;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à payer ladite dépense et à signer la confirmation du contrat d'entretien et de soutien dudit logiciel pour l'année 2022.

Adoptée.

5.1.7 OCTROI DE CONTRAT DE SURVEILLANCE 9-1-1, D'ENTRETIEN FIRMWARE ET DU PARC INFORMATIQUE - AUTORISATION

CA-2021-12-379

ATTENDU que le contrat de services de surveillance du réseau de télécommunication avec l'entreprise « Groupe DL Solutions Informatiques » est valide jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU que la MRC de Papineau doit maintenir sous surveillance les divers équipements qu'elle possède en lien, notamment avec le réseau collectif de fibre optique;

ATTENDU la demande de prix transmise à deux fournisseurs de services concernant le contrat de surveillance 911, d'entretien FIRMWARE et du parc informatique;

ATTENDU le courriel du Groupe DL Solutions Informatique reçue le 22 novembre 2021 indiquant qu'il ne participera pas à l'appel de soumissions sur invitation ;

ATTENDU l'offre de services d'Internet Papineau reçue le 22 novembre 2021 visant, notamment la surveillance des équipements 9-1-1, l'entretien et la gestion préventive des commutateurs ainsi que le support technique CAT (centre aide technique) au montant de 23 750 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat à l'entreprise Internet Papineau au montant de 23 750 $, excluant les taxes applicables, pour le service de soutien informatique incluant la surveillance des équipements 9-1-1, l'entretien et la gestion préventive des commutateurs ainsi que le support technique (CAT) ;

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC aux postes budgétaires 02 62400 412 et 02 65903 415;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.8 PAIEMENT DE FACTURES POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

CA-2021-12-380

ATTENDU la facture numéro 16421, datée du 28 octobre 2021, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 2 040.52 $, incluant les taxes

applicables, et la facture numéro 17083, datée du 26 novembre 2021, représentant un montant de 3 613.63 $, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement des factures de la firme Deveau Avocats, représentant un montant total de 5 654.15 $, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-12001-412;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.9 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS OCTROYÉ À LA FIRME BUZINESS.CA – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 décembre prochain.

5.1.10 SERVICE D'INGÉNIERIE – RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'ABONNEMENT ANNUEL AU LOGICIEL DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION DE PROJETS NUTCACHE – RATIFICATION

CA-2021-12-381

ATTENDU la résolution numéro 2012-08-135, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 août 2012, prévoyant la création d'un Service d'ingénierie (ci-après le Service) à la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le Service d'ingénierie de la MRC de Papineau utilise le logiciel Nutcache pour la comptabilité et la gestion des projets d'ingénierie ;

ATTENDU que le renouvellement de l'abonnement est échu depuis le 15 octobre 2021 ;

ATTENDU que le coût d'abonnement annuel représente un montant de 1 100,31 $, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif ratifie la dépense de 1 100,31 $, excluant les taxes, liée aux frais d'abonnement annuel du logiciel de comptabilité et de gestion de projets Nutcache ;

QUE:
La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 39500 414 ;

ET QUE:

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.11 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – AUTORISATION

CA-2021-12-382

ATTENDU que la MRC de Papineau est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et que le renouvellement de sa police d'assurance vient à échéance le 31 janvier 2022;

ATTENDU la facture reçue pour ledit renouvellement de la police d'assurance municipale avec la MMQ au montant de 34 793.89 $, incluant les taxes;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le renouvellement de la police d'assurance de la MRC avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 34 793.89 $, et ce, pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 420;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 15 décembre pour considération;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.12 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES COMMUTATEURS – SSP TÉLÉCOM – AUTORISATION

CA-2021-12-383

ATTENDU que le contrat d'entretien des commutateurs avec SSP Telecom se termine le 31 décembre 2021;

ATTENDU qu'afin d'assurer la performance des commutateurs et leur entretien, il y a lieu de renouveler les licences;

ATTENDU la proposition de l'entreprise « SSP Télécom inc. » au montant de 17 527.52 $, excluant les taxes, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022;

ATTENDU que la dépense associée au plan de garantie prolongée des équipements du réseau de fibre optique est prévue au budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif octroie le contrat d'entretien des commutateurs relatif au renouvellement des licences pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 à l'entreprise « SSP Télécom inc. », au montant 17 527.52 $, excluant les taxes applicables, et ce, conformément à sa proposition datée du 15 novembre 2021 ;

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 au poste budgétaire 02 62400 520;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.13 SOUMISSION POUR LA SOIRÉE RECONNAISSANCE DES ÉLUS PRÉVUE LE 13 JANVIER 2022 – AUTORISATION

CA-2021-12-384

ATTENDU les discussions des membres du Comité administratif tenues lors de la séance tenue le 3 novembre dernier concernant l'organisation d'un 5 à 7 afin de souligner le départ des maires sortants à la suite des élections municipales 2021;

ATTENDU la proposition de l'Auberge Héritage pour la tenue de ladite soirée, laquelle pourrait avoir lieu le 13 janvier 2022;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent la tenue d'un 5 à 7 le 13 janvier 2022 à l'Auberge Héritage en l'honneur des anciens membres du Conseil des maires (mandat complété en 2021), représentant un montant maximal de 2 000 $;

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-11000-493;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.1.14 DEMANDE D'ACCÈS À L'ESPACE ADMINISTRATEUR – LA CAPITALE – AUTORISATION

CA-2021-12-385

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, relative à la nomination de monsieur Rémy Laprise au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC;

ATTENDU qu'à cet effet, il y a lieu de modifier l'accès à l'espace administrateur sur le portail La Capitale, conformément aux obligations auxquelles la MRC est assujettie;

ATTENDU les fonctions attribuées à monsieur Rémy Laprise, à titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, conformément à la description associée à ce poste;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Suite à l'entrée en poste de monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint (ci-après le représentant), celui-ci est autorisé à obtenir l'accès à l'espace administrateur du portail La Capitale, selon le rôle et la responsabilité définis dans sa description de tâches à la MRC de Papineau;

QUE :
L'accès à l'espace d'administrateur de monsieur Jocelyn Robinson soit annulé;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.15 CHANGEMENT DES AUTORISATIONS D'ACCÈS DE LA MRC DE PAPINEAU À CLICSÉQUR (REVENU QUÉBEC) – PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES

CA-2021-12-386

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre, relative à la nomination de monsieur Rémy Laprise au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC;

ATTENDU qu'à cet effet, il y a lieu de modifier les accès au Portail du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément aux obligations auxquelles la MRC est assujettie;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soit et est autorisé à obtenir les accès audit portail selon le rôle et la responsabilité définis dans sa description de tâches à la MRC de Papineau;

QUE :
L'accès de monsieur Jocelyn Robinson soit annulé;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.16 DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCÈS – PORTAIL DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (RREMQ) – AUTORISATION

CA-2021-12-387

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, relative à la nomination de monsieur Rémy Laprise au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC;

ATTENDU qu'à cet effet, il y a lieu de modifier l'accès à l'espace administrateur sur le portail du Régime de retraite des employés et des élus municipaux du Québec (RREMQ), conformément aux obligations auxquelles la MRC est assujettie;

ATTENDU les fonctions attribuées à monsieur Rémy Laprise, à titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, conformément à la description associée à ce poste;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Suite à l'entrée en poste de monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint (ci-après le représentant), celui-ci soit autorisé à obtenir l'accès à l'espace administrateur du portail du RREMQ, selon le rôle et la responsabilité définis dans sa description de tâches à la MRC de Papineau;

QUE :
L'accès de monsieur Jocelyn Robinson soit annulé;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.17 CHANGEMENT DES AUTORISATIONS D'ACCÈS DE LA MRC DE PAPINEAU À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CA-2021-12-388

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, relative à la nomination de monsieur Rémy Laprise au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC;

ATTENDU qu'à cet effet, il y a lieu de modifier les accès au portail gouvernemental de la Société d'habitation du Québec (SHQ), conformément aux obligations auxquelles la MRC est assujettie;

ATTENDU les fonctions attribuées à monsieur Rémy Laprise, à titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, conformément à la description associée à ce poste;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Suite à l'entrée en poste de monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint (ci-après le représentant), celui-ci est autorisé à obtenir les accès selon le rôle et la responsabilité définis dans sa description de tâches à la MRC de Papineau;

QUE :
Suite au départ de monsieur Jocelyn Robinson, la MRC de Papineau demande à ce que tous ses accès soient retirés;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.18 AUTORISATIONS D'ACCÈS DE LA MRC DE PAPINEAU À CLICSÉQUR (REVENU QUÉBEC) – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

CA-2021-12-389

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, relative à la nomination de monsieur Rémy Laprise au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les accès à Revenu Québec et à ClicSÉQUR selon le rôle et les responsabilités définis dans sa description de tâches à la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec pour tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE :
Les accès de monsieur Jocelyn Robinson soient annulés;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.19 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES – COMPTES DE LA MRC – DESJARDINS ENTREPRISES – AUTORISATION

CA-2021-12-390

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, relative à la nomination de monsieur Rémy Laprise au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le nom du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC de Papineau à titre de signataire aux comptes de Desjardins Entreprises (folios 503336, 380976 et 380977);

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif nomme monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC, à titre de signataire aux comptes de la MRC de Papineau à la Caisse Desjardins de la Petite-Nation et ce, à compter du 1er janvier 2022;

ET QUE :
Monsieur Laprise, le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation afin d'authentifier la présente décision.

Adoptée.

5.1.20 DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – MOUVEMENT DESJARDINS – AUTORISATION

CA-2021-12-391

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, relative à la nomination de monsieur Rémy Laprise au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC;

ATTENDU que l'obtention d'une carte de crédit est nécessaire au bon fonctionnement de l'administration ;

ATTENDU que la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC, Partie VI, privilégie le paiement des réservations, hébergement, inscription et mode de transport par le biais de la carte de crédit de l'organisation ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
La MRC de Papineau délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission d'une carte(s) Visa Desjardins, incluant son renouvellement à l'échéance et son remplacement si nécessaire, et ce, avec la limite de crédit octroyée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE :
La MRC de Papineau soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation de cette carte et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la limite de crédit applicable, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE :
La MRC de Papineau s'engage à ce que la carte soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE :
La personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de la carte émise, incluant toute majoration de la limite de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette carte;

QUE :
La personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte de carte, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisées à obtenir une carte, la répartition et la modification de la limite de crédit autorisée de la carte ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés à la carte, le cas échéant;

QUE :
La personne déléguée est madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE :
La Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer à titre de personne morale pour et au nom de la MRC de Papineau;

ET QUE :
Monsieur Rémy Laprise, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, soit autorisé à détenir une carte de crédit pour et au nom de la MRC de Papineau au montant de 5 000 $.

Adoptée.

5.1.21 ADHÉSION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – AUTORISATION

CA-2021-12-392

ATTENDU l'avis d'adhésion annuelle de la MRC soumise par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 1er décembre 2021, totalisant une somme de 887.39 $, excluant les taxes applicables, représentant la cotisation annuelle basée sur la population;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à défrayer les coûts concernant l'adhésion à l'UMQ au montant de 887.39 $, excluant les taxes applicables, pour l'année 2022;

ET QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-11000-494.

Adoptée.

5.1.22 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « DIFFUSION DES MATRICES GRAPHIQUES 2022 » - GROUPE AZIMUT – AUTORISATION

CA-2021-12-393

ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut a déposé une offre de services pour la diffusion des matrices graphiques numérisées de la MRC de Papineau sur Internet et en intranet le 1er décembre 2021;

ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut diffuse depuis plusieurs années les informations relatives aux matrices graphiques numérisées des municipalités de la MRC de Papineau;

ATTENDU que plusieurs municipalités dépendent du service intranet pour la consultation de leurs matrices graphiques;

ATTENDU que la diffusion des matrices graphiques numérisées sur Internet permet aux professionnels du territoire et de l'extérieur ainsi qu'à la population de consulter les informations illustrées sur lesdites matrices;

ATTENDU que l'outil du Groupe de géomatique Azimut est convivial (utilisation) et ne nécessite pas d'achat de logiciel par les municipalités;

ATTENDU que l'outil du Groupe de géomatique Azimut permet de créer une fiche comprenant les détails publics du rôle d'évaluation et un croquis de la propriété à l'échelle désirée, et ce, sur une seule page;

ATTENDU que les coûts pour l'hébergement des matrices graphiques numérisées (serveur) ainsi que l'utilisation du logiciel de diffusion « GOnet 6 » sont inclus dans la proposition;

ATTENDU que l'outil de diffusion du Groupe de géomatique Azimut offre des avantages considérables pour le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Papineau en ce qui a trait à la diffusion des cartes produites par ce dernier;

ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut a déposé une offre de services au montant de 23 304.00 $, excluant les taxes applicables, pour la diffusion et la mise à jour de la matrice graphique;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la proposition du Groupe de géomatique Azimut pour la diffusion des matrices graphiques numérisées sur Internet et en intranet au montant de 23 304.00 $, excluant les taxes applicables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

QUE :
La présente dépense soit et autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 au poste budgétaire 02 15000 410 de la MRC;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés pour signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.23 RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LOCHABER-PARTIE-OUEST – FIBRE OPTIQUE

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif que la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest a signifié son retrait de la déclaration de compétence relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante. À cet égard, monsieur Jocelyn Robinson, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, dresse un résumé de l'estimé des coûts lié audit retrait. Une rencontre aura lieu entre la Municipalité et la MRC sous peu.

5.1.24 ADHÉSION À L'ESPACE MUNI – AUTORISATION

CA-2021-12-394

ATTENDU l'offre de l'Espace MUNI représentant un montant de 320 $ annuellement, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que dans le cadre du développement social, l'Espace MUNI permet l'accès collectif à une ressource sur l'action social et municipal ainsi que l'accès à la banque des 1001 mesures qui sera un outil pour les divers comités à promouvoir.

ATTENDU que les avantages de l'adhésion sont les suivants :

- ✓ Recevoir les dernières informations sur l'évolution des dossiers concernant le développement des communautés et la qualité de vie grâce aux communications régulières;
- ✓ Bénéficier d'une représentation des réalités de sa municipalité selon sa taille au sein du conseil d'administration d'Espace MUNI;
- ✓ Profiter d'une réduction avantageuse sur les offres de services;
- ✓ Profiter d'une réduction avantageuse sur le prix de l'inscription au colloque annuel de l'organisation et d'un tarif préférentiel, ou de la gratuité, pour participer à d'autres événements;
- ✓ Recevoir deux exemplaires imprimés de chacune des éditions du magazine *Vivacité*;
- ✓ Participer à des rencontres d'échanges et de discussions entre les membres à partir de la plateforme virtuelle de partage intermunicipal;
- ✓ Participer à des rencontres entre les membres et les représentants du conseil d'administration;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'adhésion à l'Espace MUNI pour une durée d'un an à partir de la date d'adhésion et ce, pour un montant de 320 $ annuellement, excluant les taxes applicables;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62008-999;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 DÉPÔT DE LA BANQUE DE TEMPS DES EMPLOYÉS EN DATE DU 1ER DÉCEMBRE 2021

La banque de temps des employés en date du 1er décembre 2021 est déposée dans le cadre de la présente séance à titre d'information.

5.2.2 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE L'AGENTE À LA COMPTABILITÉ – AUTORISATION

CA-2021-12-395

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-03-100, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 24 mars 2021, autorisant l'embauche de madame Katia Perrier à titre d'agente à la comptabilité au sein de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC, la période d'essai est de 910 heures travaillées et que la date de début d'emploi est le 7 avril 2021 ;

ATTENDU que suite au processus d'évaluation du rendement de madame Katia Perrier durant sa période d'essai, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint recommande la confirmation du lien d'emploi de cette dernière à titre d'agente à la comptabilité;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale quant à la levée de la période d'essai de madame Perrier;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale en levant la période d'essai de madame Katia Perrier, agente à la comptabilité, représentant plus de 910 heures travaillées en date de la présente et en confirmant son statut d'employé régulier à temps plein, et ce, jusqu'à la fin du contrat de travail conclu à durée déterminée, conformément à la Convention collective de la MRC.

Adoptée.

5.2.3 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DU COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT (CONTRACTUEL) – AUTORISATION

CA-2021-12-396

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-03-096, adoptée lors de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 17 mars 2021, autorisant l'embauche de monsieur Alexandre René à titre de coordonnateur à l'environnement (poste contractuel) ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC, la période d'essai est de 910 heures travaillées et que la date de début d'emploi est le 29 mars 2021 ;

ATTENDU que suite au processus d'évaluation du rendement de monsieur René durant sa période d'essai, le directeur du Service de l'aménagement du territoire recommande la confirmation du lien d'emploi de ce dernier à titre de coordonnateur à l'environnement;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale quant à la levée de la période d'essai de monsieur René;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale en levant la période d'essai de monsieur Alexandre René, coordonnateur à l'environnement (poste contractuel), représentant plus de 910 heures travaillées en date de la présente et en confirmant son statut d'employé régulier à temps plein, et ce, jusqu'à la fin du contrat de travail conclu à durée déterminée, conformément à la Convention collective de la MRC.

Adoptée.

5.2.4 INSCRIPTION DU COORDONNATEUR EN GÉOMATIQUE ET INFORMATIQUE AU COLLOQUE NATIONAL SUR LA CYBERSÉCURITÉ 2022 POUR LE SECTEUR MUNICIPAL – AUTORISATION

CA-2021-12-397

ATTENDU que le groupe Le Point invite les responsables en informatique à un colloque sous le thème « La cybersécurité en milieu municipal, prenons les moyens pour agir » prévu à Trois-Rivières le 10 février 2022;

ATTENDU que le coût d'inscription est de 425 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que cet évènement permettra au coordonnateur en géomatique et informatique d'acquérir des connaissances et de bonifier son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés conformément à l'article 38;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le coordonnateur en géomatique et informatique, monsieur André Bélec, à participer au colloque intitulé « La cybersécurité en milieu municipal, prenons les moyens pour agir » à Trois-Rivières le 10 février 2022, au montant de 425 $ par participant, excluant les taxes applicables;

QUE :
Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-65903-454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.5 INSCRIPTION À UNE CONFÉRENCE SUR LA GESTION OPTIMALE DE L'URBANISATION – RATIFICATION

CA-2021-12-398

ATTENDU qu'une conférence sur la gestion optimale de l'urbanisation a été offerte par l'organisme Vivre en ville le 23 novembre dernier par visioconférence;

ATTENDU que l'objectif de la conférence est d'outiller les collectivités en matière d'aménagement durable du territoire;

ATTENDU que les frais d'inscription à cette conférence s'élèvent à 60 $ par personne, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que conformément à Convention collective, la MRC de Papineau reconnait l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés conformément à l'article 38;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif ratifie la participation de l'ingénieur forestier, monsieur Jean-François Larrivée, et de l'aménagiste, monsieur Pierre Duchesne, à la conférence sur la gestion optimale de l'urbanisation qui s'est déroulée le 23 novembre dernier au coût de 120 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
La dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 61005 454 et 02 62600 454;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3 <u>Ressources matérielles</u>

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

5.4 <u>Évaluation foncière</u>

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. <u>GESTION STRATÉGIQUE</u>

6.1 <u>Organisation de la MRC</u>

6.1.1 BILAN SUR LES PRIORITÉS 2021 DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET IDENTIFICATION DES PRIORITÉS 2022

Les membres prennent connaissance du bilan concernant les priorités 2021 du Comité administratif déposé dans le cadre de la présente séance. Une proposition sur les

priorités 2022 est déposé par la directrice générale pour fins de discussions. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité administratif prévue le 12 janvier 2022.

6.1.2 DISTRIBUTION DES COORDONNÉES DES MEMBRES DU CONSEIL

Suite aux discussions tenues durant la dernière séance du Conseil des maires et dans le cadre de la présente séance, les membres du Comité administratif jugent opportun de sonder les membres dudit Conseil lors de la séance prévue le 15 décembre prochain au sujet de la distribution de leurs coordonnées.

6.1.3 RÉGLEMENTATION CONSTITUANT LE COMITÉ ADMINISTRATIF – MODIFICATION À LA COMPOSITION DUDIT COMITÉ

En référence au questionnement de monsieur Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, soumis lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre dernier concernant l'ajout de membres au sein du Comité administratif, madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, précise d'une modification à la règlementation constituant le Comité administratif est requise. Les membres du Comité administratif conviennent de traiter ce sujet lors du prochain lac-à-l'épaule des membres du Conseil.

6.1.4 MISE EN PLACE DE PLÉNIERS DÈS LE 1ER JANVIER 2022 – PROCÉDURE ET FONCTIONNEMENT

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, sonde les membres du Comité administratif quant à la procédure à appliquer dans le cadre des séances plénières, notamment en ce qui a trait aux sujets à discuter dans le cadre desdites séances, leur déroulement et leur diffusion.

6.1.5 PROPOSITION DE POLITIQUE SUR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE DE LA MRC – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION

En relation avec les préoccupations des membres du Conseil des maires manifestés lors de la séance tenue le 20 octobre 2021 concernant le délai de traitement des demandes, la direction générale propose diverses options pour remédier à la situation. La direction générale assurera un suivi à l'égard des solutions envisagées. Le sujet sera traité lors d'une séance ultérieure du Comité administratif.

6.2 <u>Développement du milieu</u>

6.2.1 FONDS D'URGENCE COVID-19 – BRASSEURS DE MONTEBELLO – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2021-12-399

ATTENDU que les Brasseurs de Montebello sont situés dans un bâtiment de la rue Saint-Charles au cœur de Montebello et que leur installation ne leur permet plus de fournir à la forte demande de la clientèle, due à la pandémie actuelle ;

ATTENDU qu'une planification stratégique quant aux plans futurs de l'entreprise est primordiale en raison de la hausse des demandes des produits locaux et donc, des impacts de la pandémie ;

ATTENDU la confirmation de Services Québec quant au remboursement de 50% des frais liés à l'élaboration d'une planification stratégique de l'entreprise;

ATTENDU le devis de consultation, de planification financière et de rédaction du rapport final, de Nova Stratégies, au montant de 10 800$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie COVID 19, une aide financière exceptionnelle non-récurrente de 25% du montant de la facture totale de Nova Stratégies, soit un maximum de 2 700 $, excluant les taxes applicables, aux Brasseurs de Montebello ;

QUE :
L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993 ;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 <u>Développement économique</u>

6.3.1 FONDS AFFECTÉ – FONDS ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS CONSEILS

CA-2021-12-400

ATTENDU que le programme d'Accès Entreprise Québec est mis en place depuis le début du mois de septembre 2021 au sein de la MRC de Papineau avec l'embauche de deux nouvelles ressources ;

ATTENDU que le mandat des deux conseillères aux entreprises et à l'accueil est, notamment d'accompagner les entreprises du territoire et de connaître leurs réalités, leurs besoins ainsi que leurs enjeux ;

ATTENDU que différents services ponctuels sont nécessaires afin de soutenir les deux conseillères dans leur démarche d'accompagnement des entreprises ;

ATTENDU que la MRC a reçu une somme de 100 000 $, en provenance du programme Accès Entreprise Québec (AEQ), pour l'année 2020-2021 et que le ministère de l'Économie et de l'Innovation a donné l'autorisation d'utiliser cette somme à différentes fins ;

ATTENDU qu'il est primordial de réserver la somme de 25 000 $ pour différents services professionnels ou d'experts-conseils afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'affectation de 25 000$ à un nouveau fonds affecté pour des services professionnels en experts-conseils afin d'aider les deux conseillères aux entreprises dans la réalisation de leur mandat ;

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de lui accorder le mandat de gérer la somme autorisée et d'en assurer la distribution aux entreprises qui déposeront une demande d'aide, laquelle sera évaluée par le Service de développement du territoire de la MRC en fonction de critères établis;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 15 décembre 2021 pour considération.

Adoptée.

6.3.2 PROGRAMME EMPLOI CANADA ÉTÉ – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Ce point est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 12 janvier 2022.

6.3.3 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS DE TOURISME OUTAOUAIS – AUTORISATION

CA-2021-12-401

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 126 000 $ est prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et la stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée tel que le stipule la résolution numéro 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018 ;

ATTENDU que Tourisme Outaouais publiera un guide touristique en 2022 qui sera distribué à 100 000 copies ;

ATTENDU que le guide touristique sera disponible dans les bureaux d'information touristique de la région, dans les Centres infotouristiques du Québec et dans différents réseaux de distribution ;

ATTENDU que le guide numérique sera diffusé à travers les plateformes de Tourisme Outaouais et des investissements marketing ciblés tels que des bannières, des publicités Facebook, du SEM, etc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'achat d'une publicité de 1/2 page dans le guide touristique de l'Outaouais version imprimée et numérique 2022-2023 de Tourisme Outaouais au coût de 1 875 $, excluant les taxes applicables ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02-62009-690;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.4 PARTICIPATION À LA TOURNÉE D'ALEX ET MJ ON THE GO – COLLABORATION AVEC TOURISME OUTAOUAIS

CA-2021-12-402

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 126 000 $ est prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et la stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée tel que le stipule la résolution numéro 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018 ;

ATTENDU que la promotion du tourisme hivernal est l'une des priorités du plan d'action afin de prolonger la saison touristique ;

ATTENDU que la tournée Alex et MJ – On the Go sera présente en Petite Nation du 17 au 20 janvier 2022 afin de créer des vidéos et des photos pour une campagne d'influenceurs ;

ATTENDU que la MRC de Papineau bénéficierait d'un vidéo, d'un minimum de 10 « stories » Instagram et d'une publication Facebook;

ATTENDU que la tournée Alex et MJ – On the Go séjournerait, entre autres, à Kenauk Nature et à Air Eau Bois et visiterait différents attraits, dont le traîneau à chiens et la pêche sur glace ;

ATTENDU que Tourisme Outaouais demande une collaboration à la MRC de Papineau étant donné que plus de 80 % du séjour des influenceurs se déroulera en Petite Nation ;

ATTENDU que Tourisme Outaouais payerait le reste de la facture qui se chiffre à 5 000 $, excluant les taxes applicables, auquel s'ajoutent les coûts d'hébergement et de restauration;

ATTENDU que cette tournée d'influenceurs mettrait en valeur les attraits touristiques de la MRC dans le but d'attirer des touristes ;

ATTENDU que le matériel produit pourra servir à bonifier le site web petitenationoutaouais.com ainsi que le Facebook et l'Instagram touristiques de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise une contribution financière de 1 000 $ à Tourisme Outaouais pour la tournée Alex et MJ On the go;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.5 ORGANISATION D'UN FORUM TOURISTIQUE LE 23 MARS 2022 AU FAIRMONT CHÂTEAU MONTEBELLO – AUTORISATION

CA-2021-12-403

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 150 000 $ est prévue au budget 2022 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, conformément à la résolution numéro 2018-12-235 ;

ATTENDU que le plan d'action 2018-2021, adopté le 19 décembre 2018 comme stipule la résolution numéro 2018-12-236, vient à échéance en 2021 ;

ATTENDU la volonté du comité touristique de réunir les intervenants touristiques pour leur faire part des avancées touristiques au cours des quatre dernières années ;

ATTENDU que l'organisation d'un tel événement serait utile pour récolter des données et des constats, notamment en relation avec le développement de l'offre touristique sur le territoire en vue d'élaborer le nouveau plan d'action 2022-2027 ;

ATTENDU que le forum touristique 2.0 contribuera aux outils de planification de la MRC, dont la future planification stratégique de la MRC, laquelle sera élaborée au cours de l'année 2022;

ATTENDU qu'un forum touristique 2.0 serait une façon de promouvoir la marque Petite Nation et de permettre son appropriation;

ATTENDU qu'il y a lieu de réserver immédiatement le lieu de l'événement et qu'à cet égard, une offre a été déposée par le Fairmont Château Montebello, laquelle est recommandée par le comité touristique;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'organisation et la tenue du forum touristique 2.0. le 23 mars 2022 au Fairmont Le Château Montebello conformément à l'offre déposée dans le cadre de la présente séance;

QUE :
Le Comité administratif autorise un budget de 22 000 $ pour l'organisation et la tenue de l'événement, ce qui inclut les dépenses liées à la location de la salle, à la décoration, au repas, à la publicité, à l'envoi d'invitations, etc.;

QUE :
Les dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.6 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LA PRESSE TOURISTIQUE – AUTORISATION

CA-2021-12-404

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 150 000 $ est prévue au budget 2022 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et la stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée tel que le stipule la résolution numéro 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018 ;

ATTENDU que la promotion touristique est une priorité du plan d'action 2018-2021 adopté le 19 décembre 2018 par la résolution 2018-12-236 ;

ATTENDU la possibilité de diffuser des publicités touristiques mettant en valeur la stratégie identitaire de la MRC dans la Presse touristique, laquelle sera publiée cinq fois en 2022 (26 janvier 2022, 11 mai 2022 ; 29 juin 2022, 7 septembre 2022 et novembre 2022) ;

ATTENDU la possibilité de diffuser la publicité dans quatre régions, soit les Hautes-Laurentides, les Laurentides, la Vallée-de-la-Gatineau et l'Outaouais, le tout représentant la publication de 90 000 copies ;

ATTENDU qu'en établissant une entente annuelle, la MRC de Papineau obtiendrait gratuitement 1 publireportage publié dans la Presse Touristique imprimée sur le site web de la Presse Touristique ainsi que sur sa page Facebook, une bannière web à chaque mois sur le site web www.lapressetouristique.ca et l'organisation d'un concours de notre choix ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise une dépense de 7 905 $, excluant les taxes applicables, pour l'achat d'une demi-page dans chaque parution 2022 de la Presse Touristique ;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.7 ÉLABORATION D'UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE HIVERNALE EN PETITE NATION

CA-2021-12-405

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 126 000 $ est prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et la stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée tel que le stipule la résolution numéro 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018 ;

ATTENDU que la promotion de la saison hivernale vise à prolonger la période touristique et à augmenter le nombre de nuitées sur le territoire tel que stipule le plan d'action touristique de la MRC de Papineau adopté le 19 décembre 2018 conformément à la résolution numéro 2018-12-236 ;

ATTENDU la proposition du Journal Les Deux Vallées dans le but de produire une vidéo reportage de deux minutes qui serait hébergé sur la chaîne Youtube du Journal Les 2 vallées et de diffuser 1/4 de page dans le Journal Les 2 Vallées pour la promotion de la vidéo reportage sur la page Facebook du Journal;

ATTENDU que cette vidéo bonifierait le site web petitenationoutaouais.com ainsi que la page Facebook et l'Instagram Tourisme Petite Nation ;

ATTENDU que cette vidéo mettrait en valeur plusieurs attraits touristiques de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise une dépense de 950 $, excluant les taxes applicables, pour la réalisation d'une vidéo reportage de deux minutes pour faire connaître la destination hivernale en Petite Nation produite par le Journal Les Deux Vallées ;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62009 690 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.8 ACHAT D'UNE CAMPAGNE NUMÉRIQUE POUR LA PROMOTION HIVERNALE

CA-2021-12-406

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 126 000 $ est prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et la stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée tel que le stipule la résolution numéro 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018 ;

ATTENDU que la promotion de la saison hivernale vise à prolonger la période touristique et à augmenter le nombre de nuitées sur le territoire tel que stipule le plan d'action touristique de la MRC de Papineau adopté le 19 décembre 2018 conformément à la résolution numéro 2018-12-236 ;

ATTENDU que Facebook, Instagram et Google sont des incontournables pour rejoindre les touristes de Laval, Montréal, Gatineau et Ottawa ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a acheté une campagne numérique auprès des entreprises Service-Station Communications et Marketing Newind à l'hiver 2021 et que celle-ci a connu un fort succès ;

ATTENDU qu'une nouvelle campagne numérique permettrait d'accroître la notoriété de la marque Petite Nation ainsi que celle des cinq promenades ;

ATTENDU que cette campagne augmenterait l'achalandage du site web petitenationoutaouais.com, lequel met en valeur les entreprises touristiques du territoire ;

ATTENDU l'importance de calibrer tous les outils de mesure en ligne sur toutes les plateformes numériques à la suite de la version améliorée www.petitenationoutaouais.com et de gérer les audiences des acquis numériques ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'achat d'une campagne numérique hivernale d'une durée de trois mois (janvier à avril) à la firme Service-Station Communications et Newind pour la somme de 10 000 $, incluant les taxes applicables ;

QUE :
Le Comité administratif autorise une dépense de 500 $, excluant les taxes applicables, pour calibrer les outils de mesure en ligne de toutes les plateformes numériques et gérer les audiences et les acquis numériques par l'entreprise Newind ;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 62009 690;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.9 LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE HIVERNALE – RATIFICATION DES DÉPENSES

CA-2021-12-407

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 126 000 $ est prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et la stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée tel que le stipule la résolution numéro 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018 ;

ATTENDU que les membres du comité touristique de la MRC de Papineau souhaitent que les citoyens du territoire s'approprient la signature touristique Petite Nation tel que le stipule le manifesto de la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle;

ATTENDU que la promotion de la saison hivernale afin d'allonger la période touristique et engendrer davantage de nuitées fait partie du plan d'action touristique ;

ATTENDU la nécessité de promouvoir la carte promotionnelle hivernale en Petite Nation et le site web amélioré www.petitenationoutaouais.com auprès du public et des intervenants touristiques ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-11-349, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 novembre 2021, autorisant une dépense maximale de 2 500 $, excluant les taxes applicables, pour la tenue d'un lancement de la saison touristique hivernale le 23 novembre 2021 au Fairmont Le Château Montebello ;

ATTENDU la popularité de l'événement et l'importance de valoriser les produits locaux tels que la bière des Brasseurs de Montebello, les chocolats de Chocomotive et les fromages de la Fromagerie de Montebello ;

ATTENDU l'ajout de frais supplémentaires pour ces produits ainsi que pour les outils technologiques utilisés tels que l'écran, le portable et les micros lors de ladite conférence ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise une dépense supplémentaire de 2 300 $, excluant les taxes applicables, et les frais de service s'y rattachant, pour la tenue du lancement hivernal qui s'est déroulé le 23 novembre dernier au Fairmont Le Château Montebello sous la formule 5 à 7 ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62009 690 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.10 FORMATION FACEBOOK POUR LES MUNICIPALITÉS ET LES ENTREPRISES - COLLABORATION AVEC LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU (CLP)

CA-2021-12-408

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de 150 000 $ est prévue au budget 2022 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, tel que stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;

ATTENDU que le site web touristique www.petitenationoutaouais.com a été mis à jour au cours de l'année 2021 et la pertinence de promouvoir les événements en Petite Nation sur ce site web ;

ATTENDU que les événements en Petite Nation sont répertoriés sur la page Facebook Tourisme Petite Nation et que le site www.petitenationoutaouais.com redirige donc les gens désirant obtenir des informations directement sur la page Facebook Tourisme Petite Nation ;

ATTENDU l'importance et la pertinence des promoteurs d'événements et des municipalités de créer des événements Facebook pour promouvoir leurs activités ;

ATTENDU que la Corporation des loisirs de Papineau a été approchée également par des municipalités pour offrir ce type de formation ;

ATTENDU que la Corporation des loisirs de Papineau désire payer 50 % des coûts liés à la formation ;

ATTENDU que Facebook demeure un incontournable pour une grande tranche de la population afin d'obtenir des informations ;

ATTENDU que la formation se déroulerait en trois modules, lesquels comprendraient une formation en présentiel (durée : 1h30), une période de questions (durée : 30 minutes), une rediffusion de la formation pendant 60 jours et des notes manuscrites;

ATTENDU la possibilité d'obtenir une subvention d'Emploi-Québec pour offrir ce type de formation ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'organisation d'une formation Facebook avec l'entreprise Varin&Co au montant de 1 954.57 $, excluant les taxes applicables, pour 20 personnes, et ce, conditionnellement à l'apport financier de la Corporation des loisirs de Papineau;

QUE :
Le Comité administratif autorise l'agente de développement touristique à préparer et déposer une demande de subvention auprès d'Emploi-Québec afin d'obtenir une aide financière dans le cadre de l'offre de cette formation :

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.11 MODIFICATION AU BUDGET DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 – ENTENTE SIGNATURE ET INNOVATION DES MRC

CA-2021-12-409

ATTENDU que le Volet 3 du Fonds région et ruralité (FRR) vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise;

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-188, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 octobre 2020, relative au projet "Signature innovation", dans laquelle la MRC de Papineau signifie son intention de développer un système agroalimentaire durable sur son territoire de manière à ce que la MRC se distingue et que son processus puisse servir de modèle à l'échelle provinciale, et au-delà;

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le projet « Signature innovation » constitue pour la MRC une opportunité de développer un secteur dans lequel elle compte se distinguer et de mettre en place des processus ainsi que des initiatives misant sur l'innovation;

ATTENDU que le Fonds Régions et Ruralité volet 3 (FRR3) représente un montant de 226 000 $ par an pour une durée de cinq (5) ans, lequel est issu d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que la situation actuelle de pandémie a mis en lumière le besoin d'innover dans le développement de systèmes agroalimentaires durables, territorialisés et résilients;

ATTENDU que la MRC de Papineau a un potentiel élevé de développement dans le domaine des systèmes agroalimentaires durables de par sa topographie, sa localisation géographique, la mobilisation de ses différents acteurs, la diversité de ses productions et de ses types de sols;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée par le Conseil des maires lors de la séance tenue le 28 juin 2021, approuvant le devis de projet « Signature et innovation » relatif au développement d'un système agroalimentaire durable de la MRC conformément aux exigences du MAMH ;

ATTENDU que suite au dépôt final du devis auprès du MAMH, son représentant était mandaté pour solliciter d'autres ministères dont la participation à l'entente serait pertinente;

ATTENDU que le représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a signifié la possibilité pour son ministère de contribuer à l'entente à une hauteur de 50 000$;

ATTENDU que cette augmentation de la contribution ministérielle modifie conséquemment la contribution nécessaire de la MRC, laquelle doit contribuer à la hauteur de 20% du montant total de l'Entente;

ATTENDU que pour un budget total passant de 1 417 500 $ à maintenant 1 480 000 $ incluant la contribution du MAPAQ, la contribution financière de la MRC doit passer ainsi de 283 500 $ à 296 000 $ sur cinq (5) ans;

ATTENDU que la contribution de la MRC ne doit pas nécessairement être versée à chaque année, tant que celle-ci atteint 20% du montant total au terme de l'Entente, laquelle pourra être prélevée à même le Fonds Agro de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE:
Dans le cadre du projet "Signature innovation", sachant que la possible contribution du MAPAQ à l'Entente augmente le montant total de celle-ci, les membres du Comité administratif la MRC de Papineau recommandent au Conseil des maires l'augmentation de la contribution de la MRC, pour atteindre 20% du montant total de l'Entente conformément aux exigences gouvernementales;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 15 décembre 2021 pour considération.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 DEMANDE DE BONIFICATION AU PROCESSUS D'ACTUALISATION DU PROGRAMME DE DÉLÉGATION DE GESTION DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) LANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)

CA-2021-12-410

ATTENDU que la MRC de Papineau est signataire, depuis l'année 2013, d'une convention de gestion territoriale avec le gouvernement du Québec concernant la délégation de gestion du territoire public intramunicipal;

ATTENDU que cette entente de délégation a pour objectif une prise en charge par les MRC des activités de gestion et de mise en valeur des terres publiques intramunicipales par une gestion intégrée des ressources naturelles;

ATTENDU que les MRC des régions administratives de l'Outaouais et des Laurentides ont reçu, le 1er mars 2021, une première correspondance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) signifiant qu'en prévision du renouvellement de cette Convention pour une période de cinq (5) ans, le MERN et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) procèderaient à l'actualisation de son contenu, le tout dans le cadre des modalités actuelles du programme de délégation de la gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal (décret 1163-2009). Cette convention actualisée serait transmise pour adhésion et signature au courant du printemps 2021;

ATTENDU que les MRC des régions administratives de l'Outaouais et des Laurentides ont reçu, le 27 juillet 2021, une seconde correspondance du MERN signifiant que le MERN et le MFFP considèrent maintenant nécessaire de mener un exercice d'actualisation, voire de redéfinition du

programme de délégation de la gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal (décret 1163-2009);

ATTENDU que les MRC des régions administratives de l'Outaouais et des Laurentides ont assisté à une présentation par visioconférence le 21 septembre 2021 où le MERN et le MFFP présentaient une proposition, laquelle met fin au programme actuel de délégation pour des raisons administratives;

ATTENDU que la fin du programme de délégation dans sa forme actuelle signifie que les MRC risquent de se retrouver avec deux ententes de délégation, soit une entente avec le MERN pour le volet foncier et une entente avec le MFFP pour le volet forestier;

ATTENDU que l'objectif des MRC signataires de ces ententes est de mettre en valeur de façon optimale et intégrée les possibilités de développement qu'offre le territoire, en conformité avec les préoccupations et les besoins locaux et régionaux, dans le respect des principes poursuivis par le gouvernement en matière d'aménagement, de gestion et de développement du territoire public;

ATTENDU que, pour développer de manière durable et mettre en valeur les terres du domaine de l'état, il est essentiel d'avoir une vision globale du territoire, ce que la forme actuelle de la convention de gestion territoriale permet;

ATTENDU que les MRC des régions de l'Outaouais et des Laurentides ont reçu du MERN, le 29 septembre 2021, par courriel un sondage qui laisse entendre que les scénarios proposés sont définitifs avant même qu'il y ait eu des discussions entre les partenaires;

ATTENDU qu'avec l'adoption du projet de loi 122 en juin 2017, le gouvernement du Québec reconnaît les municipalités comme gouvernement de proximité, et leur accorde de nouveaux pouvoirs, notamment en matière de développement local;

ATTENDU qu'en vertu de cette nouvelle loi, le gouvernement du Québec doit dorénavant consulter le milieu municipal lors de l'élaboration de ses orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU que cette plus grande autonomie accordée aux municipalités s'inscrit entièrement dans le cadre de l'approche adoptée par les MRC dans la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) déléguées en favorisant un développement et une occupation dynamique de leurs territoires par l'apport des TPI;

ATTENDU qu'aucune MRC du Québec n'a fait de demande auprès des différents ministères pour séparer la convention de gestion territoriale en deux ententes distinctes, soit une entente avec le MERN pour le volet foncier et une entente avec le MFFP pour le volet forestier;

ATTENDU qu'il est jugé prématuré, voire incohérent avec les objectifs initiaux de la délégation, de travailler sur des scénarios basés sur la signature de deux ententes distinctes pour la gestion foncière et la gestion forestière;

ATTENDU que l'objectif du renouvellement des conventions de gestion territoriale devrait demeurer la mise en valeur de façon optimale et intégrée des possibilités de développement qu'offre le territoire, en conformité avec les préoccupations et les besoins locaux et régionaux à l'égard des terres du domaine de l'état sur les terres publiques intramunicipales (TPI);

ATTENDU que les bases de travail pour le renouvellement de la convention de gestion territoriale devraient être la souplesse et la simplification administrative pour les MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de demander qu'une mise à jour réelle, et non administrative, des conventions de gestion territoriale soit réalisée;

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de demander la participation active des MRC au renouvellement de la prochaine convention de gestion territoriale;

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de coordonner les discussions en mettant en place un comité provincial afin de travailler la prochaine convention de gestion territoriale;

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires que le comité provincial soit composé des MRC (FQM et UMQ), du MERN, et du MFFP;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 15 décembre 2021 pour considération.

Adoptée.

6.4.2 OCTROI DU CONTRAT – CRÉATION D'UN COMITÉ, D'UNE POLITIQUE ET D'UN PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 15 décembre 2021.

6.5 <u>Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)</u>

6.5.1 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE MONITEURS POMPIERS DANS LE CADRE DE LA FORMATION AU PROGRAMME POMPIER 1 – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS – AUTORISATION

CA-2021-12-411

ATTENDU la conclusion d'une entente intermunicipale concernant le Service régional de formation des pompiers entre la MRC de Papineau et les municipalités de son territoire, conformément à la résolution numéro 2019-04-094 ;

ATTENDU que la MRC assure la responsabilité exclusive relative à la formation des pompiers sur le territoire, notamment en ce qui a trait à l'organisation, l'administration, le développement, l'évaluation et l'engagement des moniteurs en formation afin d'offrir le programme de Monitorat ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-01-033, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 13 janvier 2021, autorisant l'engagement de moniteurs contractuels pour la mise en place du service régional sur la formation des pompiers;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus désire conclure une entente avec la MRC afin de bénéficier du Service de Monitorat dans le cadre du programme de la formation « Pompier 1 » qu'offre la MRC Papineau aux Municipalités membres de l'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de conclure une entente avec la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus afin d'offrir à ses futurs pompiers le Service de monitorat dans le cadre du programme de la formation « Pompier 1 » ;

QUE :
Le Comité administratif recommande que la tarification du service rendu soit établi en fonction du nombre de pompiers ayant participé à la formation et des interventions réalisées par le Service de monitorat de la MRC;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 15 décembre 2021 pour considération.

Adoptée.

6.5.2 MISE À JOUR DU RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC DE PAPINEAU – DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DES AVISEURS LÉGAUX – AUTORISATION

CA-2021-12-412

ATTENDU que la MRC de Papineau s'est dotée d'un Schéma de couverture de risques incendie (SCRI), conformément aux dispositions des articles 8 à 31 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui est entrée en vigueur le 1er mai 2019;

ATTENDU qu'en matière de prévention, le SCRI prévoit des risques plus élevés tels que définis au présent Schéma incendie sur la question de, l'évaluation et l'analyse des incidents, la règlementation municipale, l'inspection périodique des risques, les mesures et les programmes d'éducation du public pour la MRC et ses vingt-quatre (24) municipalités;

ATTENDU les mesures rattachées au SCRI par le biais des plans de mise en œuvre locales et régionales;

ATTENDU que la MRC a adopté un premier règlement, soit le règlement numéro 124-2011 conformément à la résolution numéro 2011-10-190 et un second règlement, soit le règlement numéro 148-2015 conformément à la résolution numéro 2015-06-119;

ATTENDU la proposition de la firme Gosselin et associés relative à la révision du règlement uniformisé en prévention incendie au montant maximal de 2 500 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'octroi d'un mandat à la firme Gosselin et associés visant l'accompagnement et l'assistance juridique nécessaire afin de valider et réviser le règlement régional de la prévention incendie de la MRC Papineau;

QUE
La dépense associée au mandat d'accompagnement juridique, représentant un montant de 2 500 $, excluant les taxes, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02 22000 412;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

6.6 Transport

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 IMMIGRATION DE TRAVAILLEURS DE LA BELGIQUE AU QUÉBEC – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 15 décembre prochain pour considération.

8.2 IMPACTS DU PROJET DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS – APPUI À LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

Les membres du Comité administratif n'accordent pas de suivi à la demande citée en rubrique, notamment en raison des délais associés à l'adoption dudit projet de loi.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DE DÉCEMBRE 2021

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres du mois de décembre 2021.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 15 DÉCEMBRE 2021

Aucune présentation n'aura lieu le 15 décembre 2021 avant la séance du Conseil des maires.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2021-12-413

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 15 décembre à 13h00.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet